



Date : 6 mai 2025

Destinataires : ASSOCIATIONS

Objet : Projet - Nouvelle règle disciplinaire au Junior A-B

VERSION EN FRANÇAIS

Bonjour,

La région du Lac St-Louis observe une augmentation importante des suspensions au niveau Junior A et B lors de la saison 2024-2025. Pas moins de 224 suspensions sur 343 décernées cette saison dans la ligue régionale se situent au niveau Junior A-B. Ceci représente 65% des suspensions alors que le Junior A-B représente seulement 38% des équipes de la ligue.

Considérant cette augmentation et le nombre de joueurs récidivistes, la région instaurera pour la saison 2025-2026 un nouveau code disciplinaire s'appliquant exclusivement au niveau Junior A-B.

- À la deuxième suspension décernée à un même membre, joueur ou personnel de banc, la sanction s'appliquera comme deuxième offense peu importe la catégorie de l'infraction.
- À la troisième suspension décernée à un même membre, joueur ou personnel de banc, le membre sera convoqué automatiquement en comité de discipline.

La nouvelle politique a été adoptée à la faveur de 23 voix contre 1.

Nous remercions les participants.

Cordialement,

Lyne Sauvé
Communications
Registraire régionale
Hockey Lac St-Louis
coord-adj@hockeylsl.ca

c.c. Raymi Gélneau, directeur général
Membres du CA Hockey Lac St-Louis



ENGLISH VERSION

Good day,

The Lac St-Louis region observes a significant increase in suspensions at Junior A and B levels during the 2024-2025 season. No less than 224 suspensions out of 343 awarded this season in the regional league are at the Junior A-B level. This represents 65% of the suspensions while the Junior A-B represents only 38% of the teams in the league.

Considering this increase and the number of repeat offenders, the region will introduce a new disciplinary code for the 2025-2026 season that applies exclusively to the Junior A-B level.

- On the second suspension of the same member, player or bench staff, the penalty will be applied as a second offence regardless of the category of offence.
- On the third suspension of a member, player or bench staff, the member will be automatically summoned to a disciplinary committee.

The new policy was adopted by 23 votes to 1.

We thank the participants.

Best regards,

Lyne Sauvé
Communications
Registraire régionale
Hockey Lac St-Louis
coord-adj@hockeylsl.ca

c.c. Raymi Gélneau, directeur général
Membres du CA Hockey Lac St-Louis